

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL**PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN**

Délibération n° C-2021-06-16/02

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU*Suite à la réception de la candidature manquante aux fonctions de huitième vice-président**Rapporteur : Monsieur Éric PEREZ, Président*

Le mercredi 16 juin 2021 à 19h10 le *Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise*, régulièrement convoqué le 9 juin 2021 s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de l'Hippodrome de la commune de La Tour de Salvagny sous la présidence de Monsieur Éric PEREZ, *président*.

| | |
|---|-----------|
| Quorum : | 35 |
| Nombre de délégués en exercice : | 86 |
| Nombre de délégués titulaires présents : | 38 |
| Nombre de délégués suppléants présents : | 3 |
| Total de délégués présents | 41 |
| Nombre de pouvoirs : | 7 |
| Nombre total de délégués ayant voix délibérative : | 48 |

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL VIEIRA, Pascal DAVID, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Julien SMATI, Corinne SUBAÏ.

Communes : Didier DUPIED (Chaponost), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (Saint-Symphorien-d'Ozon) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Sophie BLACHÈRE (Caluire-et-Cuire), Guillaume GUERIN (Champagne-au-Mt-d'Or), Thierry DUCHARNE (Charly), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mont-d'Or), François PASTRÉ (Craponne), Thierry MARTIN (Dardilly), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITORIO (Givors), François NASARRE (Jonage), Pierre GERVAIS (Limonest), Yves JASSERAND (Marcy l'Etoile), Gilbert SUCHET (Montanay), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Michel GUINARD (St Cyr au Mont d'Or), Claude BASSET (Saint-Didier-au-Mont-d'Or), Anne PERRUT (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Jean-Michel BUDYNEK (Solaize), Jean-Philippe JAL (La Tour-de-Salvagny), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Jérôme FAUCHET (Ternay) ; Nausicaa BOISSON (Charbonnières-les-Bains), Élisabeth DE FREITAS (Lissieu).

ABSENT(S) EXCUSÉ/E(S) AYANT REMIS UN POUVOIR

| | | | | |
|---------------------|------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|
| Gilbert-Luc DEVINAZ | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à | Nicolas BARLA | (Métropole de Lyon) |
| Pierre-Alain MILLET | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à | Corinne SUBAÏ | (Métropole de Lyon) |
| Sylvain GODINOT | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à | Éric PEREZ | (Métropole de Lyon) |
| Jean-Claude RAY | (Métropole de Lyon) | donne pouvoir à | Véronique GIROMAGNY | (Métropole de Lyon) |
| Pierrick LELARD | (Collonges au Mt d'Or) | donne pouvoir à | Michel GUINARD | (St Cyr au Mt d'Or) |
| Alain LEGRAS | (Corbas) | donne pouvoir à | Anne REVEYRAND | (Métropole de Lyon) |
| Philippe PERARDEL | (St Germain Mt d'Or) | donne pouvoir à | Jean-Philippe CHONÉ | (Communay) |

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 7-2 de l'arrêté préfectoral n° 69-2020-07-03-002 du 3 juillet 2020 relatif à la modification des statuts et compétences du Syndical de Gestion des Énergies de la Région Lyonnaise (SIGERLy) ;

Vu la délibération n° C-2020-09-16/03 et son annexe en date du 16 septembre 2020 ;

Considérant qu'aux termes de l'article L5721-2 du CGCT, les règles de composition du Bureau des syndicats mixtes ouverts sont fixées par leurs statuts ;

Considérant que le Bureau syndical du SIGERLy comprend :

- Le /la président /e du Comité syndical, par ailleurs président.e du Bureau, qui a obligatoirement la qualité de délégué.e titulaire de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-président.e.s parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué.e.s titulaires de la Métropole de Lyon ;
- 4 vice-président.e.s parmi les membres du Comité syndical qui ont obligatoirement la qualité de délégué.e.s titulaires de l'une des communes membres.

Considérant que conformément à l'article 7-2 des statuts du SIGERLy, « *en cas d'empêchement définitif ou de vacance, pour quelle que cause que ce soit, d'un siège de vice-président, il est procédé à son remplacement dans les mêmes conditions que celles prévues pour la désignation initiale* » ;

Considérant qu'au vu du contexte sanitaire, une candidature au poste de vice-président.e était manquante lors de la séance d'élection du Bureau et qu'il avait été convenu d'installer le Bureau syndical avec sept membres afin de ne pas bloquer le fonctionnement institutionnel en attente d'une dernière candidature ;

Considérant que les vice-président.e.s sont élu.e.s au scrutin de liste secret, à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel ; si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, les candidat.e.s de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élu.e.s ;

Considérant les précédentes candidatures en date du 16 septembre 2020 aux postes de vice-président.e.s ;

Considérant la candidature de Monsieur Jean-Philippe JAL aux fonctions de huitième vice-président ;

Considérant les résultats des élections auxquelles il a été procédé :

1. Premier tour de scrutin, vote à scrutin secret :

| | |
|---|-----------------------------|
| Nombre de délégués présents : | 48 (145 voix) |
| <i>Nombre de délégués avec 8 voix :</i> | <i>13 (dont 4 pouvoirs)</i> |
| <i>Nombre de délégués avec 2 voix :</i> | <i>6</i> |
| <i>Nombre de délégués avec 1 voix :</i> | <i>29 (dont 3 pouvoirs)</i> |

SIGERLy

Nombre de suffrages exprimés : 125 voix
Nombre de votes blancs : 0 voix
Nombre d'abstention : 20 voix
Nombre de voix déclaré nul/blanc : 0 voix
Majorité absolue : 63 voix

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

069-200058493-20210616-C_20210616_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2021

Affichage : 25/06/2021

Résultats :

Liste 1 : 125 voix

La liste 1 est élue au premier tour du scrutin à la majorité absolue des voix.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Éric Perez, Président ;

Le Comité syndical

DÉCLARE élu.e.s les vice.président.e.s suivant.e.s :

Vice-président.e.s ayant la qualité de délégué.e.s titulaires de la Métropole de Lyon :

- Monsieur Philippe GUELPA-BONARO
- Madame Corinne SUBAÏ
- Monsieur Pierre Alain MILLET
- Madame Vinciane BRUNEL VIEIRA

Vice-président.e.s ayant la qualité de délégué.e.s titulaires de l'une des communes membres :

- Monsieur Jean-Philippe CHONÉ
- Monsieur Philippe PERARDEL
- Monsieur Ikhlef CHIKH
- Monsieur Jean-Philippe JAL

PREND ACTE de la composition du Bureau syndical.

Après en avoir délibéré **à l'unanimité des suffrages exprimés**

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire le :

Le Président,

Éric PEREZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.